



Ce document fournit les informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

ACTYS 3 FR000982837

Société de gestion : LA BANQUE POSTALE ASSET MANAGEMENT du groupe LA BANQUE POSTALE

OBJECTIFS ET POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

Le FCP relève de la classification "Actions des pays de l'Union européenne".

Son objectif de gestion est d'offrir un portefeuille principalement composé de valeurs européennes représentant les petites capitalisations. L'action du gérant vise à bénéficier, sur la période de placement recommandée (au minimum 5 ans), de la dynamique de ces valeurs.

Le FCP est géré activement et de manière discrétionnaire. Le FCP n'est pas géré en référence à un indice.

Le choix des actions s'effectue en fonction de la qualité intrinsèque des sociétés ainsi que des perspectives d'évolution de leur secteur d'activité. La politique de gestion vise à sélectionner des titres de petites capitalisations dont le potentiel de valorisation et la capacité bénéficiaire sont estimés les plus attractifs. Le portefeuille peut également être investi sur des petites et moyennes capitalisations de l'Espace Economique Européen.

L'univers d'investissement est principalement constitué des sociétés de l'Espace Economique Européen (hors Liechtenstein) dont la capitalisation est inférieure à 150 millions d'euros à l'achat.

La sélection de valeurs est au cœur de la stratégie d'investissement. L'analyse fondamentale menant à cette sélection fait appel à différentes sources de valeur ajoutée :

- Analyse fondamentale des sociétés et de leur management.
- Analyse financière et boursière des valeurs.
- Contacts réguliers avec les dirigeants de sociétés qui sont un élément clé de la génération d'idées d'investissement afin d'apprécier la qualité des équipes managériales, et d'appréhender au mieux les modèles économiques et la stratégie des entreprises.

LA BANQUE POSTALE ASSET MANAGEMENT a délégué à TOCQUEVILLE FINANCE SA une partie de la gestion financière du portefeuille du FCP afin de faire bénéficier les porteurs de la connaissance et de la recherche fondamentale réalisée par TOCQUEVILLE FINANCE SA sur la classe d'actif des petites et moyennes capitalisations. Pour plus de précision sur la nature des opérations déléguées, merci de vous référer au prospectus du FCP.

Le portefeuille est investi au minimum à 75 % en actions éligibles au DSK, et notamment en actions de micro-capitalisation de l'Espace Economique Européen (hors Liechtenstein), dont la capitalisation boursière est inférieure à 150 millions d'euros à l'achat.

L'exposition du FCP au risque actions est au minimum de 75 %.

Le FCP investit, dans la limite de 25 % de son actif net, en OPCVM et fonds d'investissement alternatif (FIA).

Le FCP peut intervenir sur les dépôts, dans la limite de 25 % de l'actif.

Il peut également investir, dans la limite de 10% de l'actif net, dans des titres de créance et autres instruments du marché monétaire de catégorie "Investissement Grade" correspondant à une notation minimale BBB-/Baa3, en application de la méthode de Bâle telle que précisée dans le prospectus, ou une notation jugée équivalente par la société de gestion. Certaines de ces émissions peuvent présenter des caractéristiques spéculatives. Le FCP ne peut détenir plus de 10 % de l'actif net en titres non notés.

A partir de l'univers d'investissement défini ci-dessus (zone géographique, notation minimales à l'acquisition et en détention), la Société de gestion procède à une analyse interne du risque de crédit pour sélectionner ou céder un titre. Elle ne recourt pas mécaniquement et exclusivement à des notations fournies par les agences de notation mais intègre sa propre analyse du profil rendement/risques (rentabilité, crédit, liquidité, maturité), pour décider de l'acquisition du titre et de sa conservation ou de sa cession en cas d'évolution de la notation du titre.

Le FCP peut recourir, dans la limite de 10% de l'actif, à des instruments financiers dérivés afin de prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille et/ou de l'exposer aux risques sur actions, indices, change ou taux, ou de réaliser des arbitrages, pour poursuivre son objectif de gestion.

Le FCP peut servir d'unité de compte à un contrat DSK multi-supports.

La durée de placement recommandée est au minimum de 5 ans.

Le FCP est un OPCVM de capitalisation et/ou de distribution.

Les rachats de parts sont exécutés quotidiennement sur la base de la prochaine valeur liquidative (cours inconnu) et sont centralisés au plus tard à 13h auprès de CACEIS Bank. Cependant pour respecter cette heure limite de centralisation, le réseau commercialisateur de La Banque Postale reçoit les ordres de souscriptions et de rachats jusqu'à 12h15.

PROFIL DE RISQUE ET DE RENDEMENT



1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

Cet OPCVM étant principalement investi en valeurs européennes, le niveau de risque associé à cet OPCVM est 6.

Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur. La catégorie de risque associée à cet OPCVM n'est pas garantie et pourra évoluer (à la hausse ou à la baisse) dans le

temps. L'indicateur synthétique peut être affecté par le mécanisme de *swing pricing* avec seuil de déclenchement dans la mesure où il est susceptible d'augmenter la volatilité de la valeur liquidative du FCP.

La catégorie la plus faible n'est pas synonyme d'investissement sans risque.

Le capital investi initialement n'est pas garanti.

Risque important pour l'OPCVM non pris en compte dans cet indicateur :

Risque de liquidité : les marchés sur lesquels l'OPCVM intervient peuvent être affectés par un manque de liquidité temporaire. Ces dérèglements de marché peuvent impacter les conditions de prix auxquelles l'OPCVM peut être amené à liquider, initier ou modifier ses positions.

FRAIS

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des actions, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels avant ou après investissement	
Frais d'entrée	<ul style="list-style-type: none"> ■ 6 % ; taux maximum. ■ Néant pour les souscriptions effectuées par un porteur consécutives à une demande de rachat portant sur le même nombre de titres et la même valeur liquidative.
Frais de sortie	■ Néant.
Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et avant que le revenu de votre investissement ne vous soit attribué. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir auprès de son conseiller, le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.	
Frais prélevés par l'OPCVM sur une année	
Frais courants	■ 1,03 % TTC.
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de performance	■ Néant.

Les frais courants sont ceux de l'exercice précédent clos au 30/06/2022 ; ils peuvent varier d'un exercice à l'autre.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer à la rubrique "frais et commissions" du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet www.labanquepostale-am.fr.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance, les frais de recherche et les frais de transaction excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts/actions d'un autre véhicule de gestion collective.

PERFORMANCES PASSES



- Les performances présentées ne constituent pas une indication fiable des performances futures.
- Les performances, évaluées en Euro, sont nettes de frais de gestion (hors droits d'entrée et de sortie éventuels) et comprennent, le cas échéant, le réinvestissement des dividendes/coupons courus.
- L'OPCVM a été créé le 2 avril 2002.

INFORMATIONS PRATIQUES

Dépositaire : CACEIS BANK.

Lieu et modalités d'obtention d'information sur l'OPCVM : Le prospectus, les derniers documents annuels et périodiques de l'OPCVM, la politique de transmission des inventaires (modalités d'obtention pour les porteurs), la politique de rémunération, la politique d'engagement actionnarial et le compte rendu sur la mise en œuvre de la politique d'engagement actionnarial sont disponibles sur les sites www.labanquepostale-am.fr et/ou www.labanquepostale.fr, et gratuitement auprès de LA BANQUE POSTALE ASSET MANAGEMENT (36, QUAI HENRI IV – 75004 PARIS).

Lieu et modalités d'obtention de la valeur liquidative : auprès de la société de gestion et sur le site www.labanquepostale-am.fr.

La responsabilité de LA BANQUE POSTALE ASSET MANAGEMENT ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

Fiscalité : La fiscalité de l'Etat de l'OPCVM peut avoir un impact sur le régime fiscal applicable à l'investisseur.

Le présent FCP n'est pas ouvert aux résidents des Etats-Unis d'Amérique / "U.S. persons" (la définition est précisée dans le prospectus).

Cet OPCVM est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

LA BANQUE POSTALE ASSET MANAGEMENT est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 11 août 2022.